

# BUREAU FEDERAL

## Réunion du 3 Juillet 2015 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mme Françoise AMIAUD, Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER.  
MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Frédéric FORTE, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Philippe LEGNAME, Gérald NIVELON et Alain SALMON.

Assiste en partie : M. Alain BERAL.

Invités : MM. Patrice ALEXIS, Bernard GAVA et Paul MERLIOT.

Assistent : Mme Céline REFFET.

MM. Patrick BEESLEY, Alain CONTENSOUX, Sébastien DIOT, Antoine LEGENTIL, Gilles THOMAS et Christophe ZAJAC

Documents annexés	Numéro d'annexe	Intitulé d'annexe
	1	Organisation Pôle Formation et Stratégie - Présentation BF du 3 juil 2015
	2	Concours Arbitres Championnat de France - PV Jury National
	3	Evolution des écarts de points en U15 entre la saison 2013/14 et 2014/15
	4	Programme - Assemblée Générale - Nantes 2015
	5	PDT remis 30 juin 2015
	6	Examen complémentaire des demandes d'homologation de CTC
	7	Etat statistiques CTC 4 juillet 2015

### **1. Ouverture par le Président.**

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres et invités.

Nous avons dépassé le cap historique des 600.000 licences.

Le Bureau Fédéral adresse ses félicitations :

- A l'Equipe de France Féminine et à l'ensemble de son staff pour le parcours lors de l'EuroBasket Women.
- Au club de Limoges pour son titre et l'ensemble de sa saison.

A Alain BERAL pour sa reconduction à la tête de la Ligue Nationale de Basket.

Il informe du décès de M. Jacques PERRIER, Médaillé d'Argent lors des JO de Londres. De sincères condoléances sont adressées à sa famille.

### **2. Présidence.**

#### a. Tirage au sort OPEN LFB

Philippe LEGNAME rappelle que l'Open LFB aura lieu les 26 et 27 Septembre 2015. Il est procédé au tirage au sort des rencontres :

Nantes Rezé - Calais  
Charleville-Mézières - Basket Landes  
Toulouse - Mondeville  
Villeneuve d'Ascq - Lyon  
Hainaut Basket - Angers

Nice - Arras

Match des Champions : Bourges - Lattes Montpellier

b. Euro Féminin 2015

Jean-Pierre SIUTAT revient sur l'EuroBasket Féminin qui vient de se terminer : l'organisation s'est bien déroulée. Nous avons pu constater qu'il y avait très peu de public dans les salles. La FIBA Europe a été sensibilisée sur ce point. Le prochain Euro sera organisé en République Tchèque.

Il faut saluer la bonne performance de l'équipe de France, lors de cette compétition, qui s'est qualifiée pour le Tournoi Pré Olympique. Il informe de la mise en place d'une réflexion pour se positionner sur l'organisation de ce tournoi en France.

<b>Accord du Bureau Fédéral.</b>
----------------------------------

c. Euro 2015

Jean-Pierre SIUTAT informe du dépassement des 50% de remplissage sur la compétition.

d. Euro 2017 (candidature)

Jean-Pierre SIUTAT fait part du lancement de l'appel à candidature de l'organisation de cette manifestation. Après étude, il semblait peu opportun de déposer une candidature sur cette compétition.

e. Compétitions Européennes des Clubs : divergence d'opinion entre la FIBA et l'Euroleague.

Jean-Pierre SIUTAT fait part d'un conflit entre la FIBA et l'Euroleague ; un procès est en cours pour non versement des sommes dues par l'Euroleague à la FIBA Europe. Il fait part de la création de deux nouvelles compétitions masculines de clubs par la FIBA et la FIBA Europe. Il indique ensuite la situation des engagements connus à ce jour

- Euroleague : Limoges et Strasbourg.
- EuroCup : Le Mans, Nancy et Nanterre.
- C1 (FIBA) : à priori, pas de compétition cette saison.
- C2 (FIBA Europe) : Chalon et ASVEL.

i. Féminines :

- Euroleague Women : Bourges et ESBVA
- EuroCup Women : Basket Landes, Angers et Nantes..

f. Actes frauduleux.

Jean-Pierre SIUTAT explique que l'application de la gratuité des licences U11 après le 1<sup>er</sup> avril semble avoir été détournée de son esprit. Une étude est en cours auprès des structures par les services juridiques.

g. Situation Comité de Lozère.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle l'historique : Comité à très faible effectif, sur lequel un emploi de CTF avait été mis en place, en collaboration avec le Comité du Cantal, pour le développement du basket autour de l'axe de l'A75. Les relations entre le CTF et le Comité de la Lozère sont difficiles. Une discussion s'engage. Pierre COLLOMB est désigné par le Bureau Fédéral afin de trouver une solution locale.

h. Equipe U15 F – Ligue d'Aquitaine

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que le Bureau Fédéral avait fait un arbitrage des candidatures des équipes. Or la Fédération a reçu un courrier argumenté de la Ligue d'Aquitaine demandant un wild-card supplémentaire.

Une discussion s'engage. La FFBB rappelle qu'elle rend prioritaire l'engagement d'une équipe de la métropole bordelaise, rappelle également que le championnat U15 Elite est une compétition fédérale, et qu'à ce titre la FFBB décide, in fine, de l'engagement des équipes, sur proposition des Ligues régionales

<b>Refus du Bureau Fédéral.</b>
---------------------------------

### **3. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles.**

#### a. Point général

Stéphanie PIOGER informe que des rappels seront effectués en matière de transfert de droits sportifs, avec notamment la mise en place de modules spécifiques lors des Campus.

#### b. Contentieux sportifs

Stéphanie PIOGER apporte des précisions en matière de contentieux sportifs durant l'inter-saison : **Principales modifications:** Le décret du 10 juin 2015 relatif au traitement des litiges en matière sportive apporte notamment les modifications suivantes:

- Délai de saisine du CNOSF: 15 jours (au lieu de 2 mois)
- Délai d'opposition à la proposition de conciliation du CNOSF: 15 jours (au lieu d'1 mois)
- Délai de saisine du TA: 1 mois (au lieu de 2 mois)
- Compétence territoriale du TA: Siège du défendeur (au lieu du siège du requérant)

**Date d'entrée en vigueur:** 15 juin 2015

#### c. Parité (Comité Directeur, autres instances)

Jean-Pierre SIUTAT demande l'avis du Bureau Fédéral, afin de savoir s'il faut mettre en place dès 2016, la parité au sein du Comité Directeur, ou attendre l'obligation en 2020.

Le Bureau Fédéral souhaite le maintien de la proportionnalité pour les élections de 2016. Dans le cadre des travaux liés à la réforme territoriale, la parité sera mise en place pour les élections de 2020.. Cette position du Bureau Fédéral sera également débattue demain en Comité Directeur.

#### d. Modifications règlementaires :

- i. Centre de Formation PRO B : Accédants et Demande de modification sur les joueurs rémunérés des centres de formation PROB non agréés (lors de leur 1ère saison en PROB)

Patrick BEESLEY explique que les clubs qui accèdent de NM1 en Pro B ne peuvent disposer d'un centre de formation agréé lors de leur 1<sup>ère</sup> saison en PROB (impossibilité de solliciter l'agrément lorsque l'équipe évoluait en NM1). Il propose donc la modification de l'article 434.5 a), de la façon suivante :

**Modifications de l'article 434.5 a) des RG :**

a) *Interdiction de faire participer, et d'inscrire sur la feuille de marque, un joueur étant lié avec l'association sportive par un contrat de sportif professionnel, sauf pour les équipes réserves de PROB si:*

- *ce contrat de 3 ans maximum fait suite à une convention de formation signée avec un club disposant d'un centre de formation agréé*

OU

- *Ce contrat est signé avec un Joueur Formé Localement de moins de 23 ans, que le club effectue sa première saison en championnat PROB et a déposé une demande d'agrément de son centre de formation*

#### **Accord du Bureau Fédéral.**

- ii. Accès coupes européennes féminines : prise en compte de respect de critères économiques.

Jean-Pierre SIUTAT demande que la LFB, lors de son Assemblée Générale fasse la précision que seuls les clubs respectant les dispositions règlementaires en terme de Contrôle de Gestion soient engagés en Coupe d'Europe, en particulier sur le respect du fond de réserve.

- e. Textes règlementaires : Rédaction, à destination des Ligues et Comités, d'un document type

Stéphanie PIOGER informe que les textes ne sont pas encore finalisés.

- f. Unions : Dérogations.

Stéphanie PIOGER évoque le cas des unions qui évoluaient la saison passée en U17 et qui ne seraient pas engagées en U18 pour la saison prochaine. Faut-il leur accorder une dérogation ?

#### **Accord du Bureau Fédéral, pour une dérogation exceptionnelle d'une saison.**

#### **4. Direction Générale / Direction Technique.**

- a. Direction Générale

Patrick BEESLEY communique un point général sur la Direction Générale :

- Les services de la Fédération sont mobilisés tout l'été pour que l'activité se poursuive.
- Il tient à adresser ses remerciements à l'ensemble du personnel pour le travail fourni au cours de la saison écoulée.

- b. Direction Technique Nationale.

Patrick BEESLEY fait un point général sur les Equipes de France :

- Equipe de France A Féminine : le bilan de la campagne est bon. L'objectif premier était la qualification au Tournoi Pré-Olympique, et nous sommes dans l'objectif.
- Les équipes jeunes débutent leurs compétitions respectives.
- Les U 20 féminines ont gagné leur première rencontre contre la Turquie hier soir.
- Il fait part de relations tendues avec certains agents de joueurs, notamment concernant les joueurs de l'Equipe de France A' Masculine.

#### **5. Délégation à la Formation et aux Pratiques Sportives.**

- a. Formation : bilan sur les formations organisées par l'INFBB en 2014 et 2015.

Bernard GAVA communique le bilan des formations organisées par l'INFBB (annexe 1). Il propose que le document présenté ce jour soit mis à disposition des structures sur le site de la FFBB.

- b. CFO :
  - i. Charte des officiels et équipes du CFBB

Jean-Pierre SIUTAT explique que le CFBB n'est pas considéré comme un club traditionnel. Il n'entrera donc pas dans le cadre des obligations prévues dans la Charte des Officiels.

ii. Concours Arbitres de Championnat de France.

Bernard GAVA communique les résultats du concours Arbitres Championnat de France (annexe 2) :

- l'épreuve démonstration commentée devient optionnelle au choix du candidat
- les formateurs doivent remplir un carnet de formation en donnant leur avis sur les résultats de chaque candidat tout au long de leur formation.

<b>Accord du Bureau Fédéral</b>
---------------------------------

c. Point sur les championnats de France (M, F & J)

i. Haut-Niveau : LFB – LF2 – NM1

Alain SALMON présente les engagements pour la saison 2015/16 :

Il est rappelé que l'article 19 des Règlements Sportifs Généraux prévoit que « dans l'hypothèse où, pour la saison sportive suivante, le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieure au nombre de places prévu pour l'organisation du championnat eu égard aux présents règlements sportifs, notamment pour cause de rétrogradation, de refus d'engagement, de liquidation ou toute autre cause, le Bureau Fédéral est compétent afin de se prononcer sur un éventuel besoin de remplacement total ou partiel jusqu'au 15 juillet ».

NM1 :

17 équipes engagées suite à la demande du Président du PABA de liquidation judiciaire de l'association.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de pourvoir à la place vacante en NM1 qui sera composée de 18 équipes en 2015/16.

LFB :

13 équipes engagées suite à la rétrogradation du Tarbes GB en LF2 par la Commission de Contrôle de Gestion.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de pourvoir à la place vacante en LFB qui sera composée de 14 équipes en 2015/16.

LF2 :

12 équipes engagées suite à la décision du BC Chenove de refuser l'accession en LF2, au repêchage de l'Union Hainaut en championnat LFB 2015/16 et à la rétrogradation du PABA. Le Bureau Fédéral rappelle qu'au cours des dernières saisons, les difficultés financières des clubs se sont multipliées, entraînant la rétrogradation ou la disparition de plusieurs d'entre eux, perturbant l'équilibre des compétitions. C'est notamment pourquoi il a été décidé de mettre en place le fonds de réserve en LFB et en LF2 et de réduire le nombre de clubs dans ces 2 divisions afin d'en préserver l'intérêt sportif et permettre l'amélioration des situations financières. Le Bureau Fédéral constate par ailleurs que maintenir la LF2 à 14 équipes nécessiterait de procéder à une ou plusieurs accessions supplémentaires de NF1, alors même qu'un accédant de cette division a renoncé à ce droit et demandé à s'engager en NF3.

Considérant ces éléments, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ne pas pourvoir aux places vacantes en LF2 qui sera composée de 12 équipes en 2015/16.

Gérald NIVELON précise que ces décisions auront un léger impact sur la Coupe de France Joe Jaunay.

ii. Autres divisions

- NM2 : 56 équipes.
- NM3 : 144 équipes.
- NF1 : 24 équipes.
- NF2 : 48 équipes.
- NF3 : 96 équipes.

Rappel : une étude est en cours de réalisation sur la NM3 et la NF3, sur les problèmes de contrats.

- d. Analyse chiffrée sur compétition U15 Elite.

Sébastien DIOT expose une analyse réalisée sur l'évolution des écarts de points en U15 entre les saisons 2013/2014 et 2014/2015 (Annexe 3).

## **6. Trésorerie.**

- a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER communique un point sur les clubs non en règle avec la trésorerie fédérale. Il remercie le service comptable pour le travail accompli sur la préparation des dispositions financières.

Proposition que tout club non en règle à la date du 8 juillet 2015 ne sera pas engagé en championnat de France

<b>Accord du Bureau Fédéral</b>
---------------------------------

- b. Budget prévisionnel 2015-2016

Jean-Pierre HUNCKLER expose les grandes lignes du projet de budget prévisionnel qui sera proposé pour adoption au Bureau Fédéral du 16 Octobre 2015, juste avant l'Assemblée Générale de la FFBB à Nantes.

## **7. Délégation à la Jeunesse.**

- a. Point général

Cathy GISCOU communique un point général sur la délégation à la Jeunesse :

- Proposition d'arrêter l'OBE au 15 avril pour pouvoir boucler tous les dossiers dans les temps.
- Etude de nouveaux partenariats en cours.
- Plus de 80.700 inscrits OBE cette saison.
- Le Forum MiniBasket est complet.
- Opération de la délégation durant l'Euro : l'organisation se poursuit.

## **8. Secrétariat Général.**

- a. Point général

Thierry BALESTRIERE fait un point sur le Secrétariat Général :

- rappel à chacun de fournir le rapport moral dans les meilleurs délais.
- rappel sur l'utilisation de la messagerie ffb.com.

- b. Programme Assemblée Générale FFBB 2015.

Thierry BALESTRIERE expose le projet de programme de l'Assemblée Générale à Nantes (annexe 4).

- c. Bilan des Assemblées Générales de Ligues

Jean-Pierre SIUTAT demande à chaque membre de faire un retour de leur déplacement sur les Assemblées Générales des structures.

- d. Candidature Michel RAT au Conseil d'Honneur

Thierry BALESTRIERE propose d'enregistrer la candidature de Michel RAT pour intégrer le Conseil d'Honneur.

e. Dossier CNOSF – DEGIRON

M. Stéphane DEGIRON conteste la décision de la Chambre d'Appel lui infligeant une suspension de 15 jours fermes assortie d'un mois avec sursis.

Le conciliateur considère pour sa part que M. DEGIRON a répondu à une provocation d'un joueur qui a eu une attitude déplacée. L'absence d'antécédents et l'absence de gravité de l'incident doivent, selon lui, être prises en compte dans le quantum de la sanction.

Il propose à la FFBB de maintenir la sanction de 15 jours fermes mais de rapporter intégralement le sursis d'un mois qu'il n'estime pas nécessaire.

<b>Accord du Bureau Fédéral.</b>
----------------------------------

f. Calendrier et localisation des réunions de Bureau Fédéral

Thierry BALESTRIERE rappelle les réunions délocalisées du Bureau Fédéral sur la saison 2015/16 :

- 15 janvier 2016: Bureau Fédéral à Bordeaux, suivi d'une réunion avec la Ligue d'Aquitaine, le Comité de Gironde et les Clubs.
- 25 mars 2016: Bureau Fédéral à Troyes
- 27 août 2016: Bureau Fédéral au Pic du Midi

g. Demande de ré-étude par le Bureau Fédéral – BC les 3 Rivières.

Thierry BALESTRIERE expose la demande formulée par le club de BC les 3 Rivières :

Conformément aux dispositions de l'article 918 des Règlements Généraux de la FFBB, l'association sportive BC Les 3 Rivières a saisi le Bureau Fédéral d'une demande de réexamen, portant sur une décision de la Commission Sportive de la Ligue des Pays de la Loire décidant la perte par pénalité d'une rencontre en raison de la participation irrégulière d'une joueuse pour défaut de surclassement.

La Commission Sportive avait statué en date du 1er octobre 2014.

Le club invoquait au soutien de sa demande les moyens suivants :

- Problèmes de gouvernance interne et changement de l'équipe dirigeante en cours de saison qui a eu connaissance tardivement de cette situation ;
- Joueuse dispose d'un surclassement valide à la date de la rencontre ;
- Le défaut d'enregistrement sur FBI est une erreur matérielle.

Au préalable, le Bureau Fédéral indique que la Ligue des Pays de la Loire a émis un avis défavorable à cette demande.

Au regard des éléments composant le dossier, le Bureau Fédéral constate les éléments suivants :

- Aucun des recours offerts par la réglementation fédérale n'a été exercé dans les délais ;
- Cette demande a été produite à l'issue de la saison sportive, le 28 avril 2015, alors que le BC Les 3 Rivières est relégué en division inférieure ;
- Aucun élément nouveau n'a été apporté par le club au soutien de sa demande.

Au regard de ses éléments et de l'avis défavorable de la Ligue régionale, le Bureau Fédéral décide ainsi de rejeter cette demande et ne pas saisir la Chambre d'Appel d'une telle demande de réexamen, afin de préserver l'équilibre des compétitions.

## **9. Délégation au Haut Niveau.**

a. Point Général.

La situation du club d'Aix en Provence est évoquée. Il n'y a, à ce jour, aucune notification de la liquidation du club. Il faudra, le moment venu, étudier la situation des U15 et U18 qui vont être rattachées à un club en union. Il n'y a pas de suite possible à la demande de transfert des droits sportifs à ce jour. Un accord de principe est donné pour que les U18 jouent dans un club apte à les accueillir.

- b. Présentation de la proposition de liste des arbitres HN et observateurs HN.

Paul MERLIOT expose la liste des Arbitres Haut Niveau et la liste des Observateurs Haut Niveau. Ces listes seront soumises à validation du Comité Directeur

## **10. Délégation aux Territoires.**

- a. Point sur la réforme territoriale (CCN-CCR)

Jean-Pierre SIUTAT informe que deux réunions du CCN ont déjà eu lieu. Il est proposé que le CCN soit une commission fédérale et les CCR des sous-commissions. Toutes les CCR sont maintenant constituées. La feuille de route est en cours de réalisation.

- b. Réception des PDT suite à relance.

Sébastien DIOT expose la carte des PDT remis au 30 Juin 2015 (annexe 5).

- c. CTC
  - i. Examen complémentaire des demandes d'homologation de CTC.

Sébastien DIOT communique les dernières modifications en matière de CTC (annexe 6).

- ii. Statistiques CTC.

Sébastien DIOT expose l'état des statistiques des CTC (annexe 7).

## **11. Délégation à la Marque.**

- a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER communique un point sur la Délégation à la Marque :

- Equipe de France Féminine : organisation du retour de l'Equipe à Paris et de toute la promotion autour, avec notamment de nombreux plateaux TV.
- Equipe de France Masculine : organisation des matches amicaux. Un programme de communication conséquent a été mis en place.
- Le 3x3 : Organisation de l'Open de France à Clermont Ferrand. Le déroulement des Tournois Bruns est en cours.
- France Basket Promotion : l'Assemblée Générale a eu lieu ce matin afin de clôturer l'exercice 2014.

## **12. Questions diverses.**

Françoise AMIAUD informe avoir assisté à l'Assemblée Générale du club des supporters. Elle fait part d'un très bon esprit.

Gilles THOMAS informe que l'étude concernant le logiciel d'optimisation des déplacements se poursuit.

Prochaine Réunion du Bureau Fédéral le 28 Août 2015 à Strasbourg.